

Le programme Jeunesse et Musique (J+M) dans les écoles

Le programme Jeunesse et Musique de la Confédération apporte un soutien financier à des offres musicales extrascolaires proposées aux écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II. Par projets « extrascolaires », on entend des offres ayant lieu en dehors et en complément de l'horaire régulier, c.-à-d. aussi en dehors des branches obligatoires, facultatives ou des unités d'apprentissages obligatoires.

Le programme J+M soutient les offres facultatives dans le cadre de branches facultatives musicales. De manière générale, il est possible d'organiser des projets durant la pause de midi, après l'école, le week-end, dans des écoles à horaire continu ou pendant les vacances.

Des semaines thématiques sont également soutenues au cours du semestre (p. ex. camps axés sur la musique).

Offres du programme J+M :

Cours J+M

Les cours J+M ont toujours lieu en groupes d'au moins cinq participants et comprennent 10 à 20 leçons de 45 minutes.

Ils peuvent être des offres limitées dans le temps et axées sur un projet, comme un chœur, un groupe, un orchestre ou une troupe de théâtre musical.

Camps J+M

Le programme J+M soutient des camps musicaux pour des groupes à partir de dix personnes. Ces camps peuvent durer entre deux et sept jours et doivent comprendre au moins cinq leçons de 45 minutes par jour.

Un camp n'implique pas obligatoirement de passer la nuit sur place. Par conséquent, les offres se déroulant sur plusieurs jours d'affilée sous la forme de journées ou semaines thématiques peuvent également être considérées comme des « camps ».

Une collaboration avec d'autres institutions telles que des écoles de musique, des associations ou des institutions artistiques est également possible.

Formation de monitrice ou moniteur J+M :

Les personnes disposant d'une formation musicale préalable peuvent devenir monitrices ou moniteurs J+M et diriger des cours et camps J+M pour le compte d'organisations et écoles de musique ou d'écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II. Elles doivent être âgées d'au moins 18 ans.

Dans le contexte scolaire, il s'agit de membres du corps enseignant du degré primaire pouvant attester d'une formation et d'une pratique musicales, d'enseignantes et enseignants en musique et mouvement ou d'enseignantes et enseignants de musique à l'école. La formation de ces personnes dure entre un et quatre jours et coûte, si la personne n'est dispensée d'aucun module, au maximum 300 francs.

Pour plus d'informations sur le programme J+M et la procédure de candidature :

[Programme jeunesse et musique](#)

Secrétariat J+M : +41 (0)31 521 46 02
jugend-und-musik@rpconsulting.ch

Pour plus d'informations sur l'Association Suisse pour la musique à l'école :
<https://www.verbandschweizerschulmusik.ch/>

Février 2023 (remplace la version de juin 2021)